

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MAI 2010

Etaient présents : Mmes BLANQUET Sylvie ; COURSIN Murielle ; DUMEZ Sophie ; GUENEE Claudine ; LANGLAIS Isabelle ; LAUDINAT Annie ; LE STER Stéphanie ; PLACET Sylvie ; PONTONNIER Huguette ; Mrs BLEVIN Pierre ; BONNET Claude ; CACHEUX René ; GODERE Yannick ; LEGUAY Benoît ; MORICEAU Bertrand ; MOUË Philippe ; PHILIPPE Christian ; SUISSE Michel.

Pouvoirs : Madame CHAIGNEAU Sylvie à Madame GUENEE Claudine
Monsieur SEITZ Alfred à Monsieur BLEVIN Pierre
Monsieur QUELVEN Jacques à Madame PLACET Sylvie
Monsieur HURE Michel à Monsieur CACHEUX René
Monsieur CNUUDE Fabrice à Madame LE STER Stéphanie.

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

.....

Madame Sylvie PLACET est élue secrétaire de séance à l'Unanimité.

Lors de ce Conseil, les points suivants ont été abordés :

I) APPEL D'OFFRES - REHABILITATION DE L'ECOLE LE PETIT PRINCE

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réhabilitation de l'école maternelle Le Petit Prince nous oblige à lancer une procédure d'appel d'offres selon les lots suivants :

- Lot 1 Gros œuvre (démolition, peinture, revêtement de sols, faux plafonds)
- Lot 2 Fourniture et pose de menuiseries PVC
- Lot 3 Rénovation électrique

Le montant prévisionnel du marché dans sa globalité est estimé à 388 000 €uros T.T.C.
Les travaux seront lancés dès la fin de l'année scolaire, début juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres en marché adapté portant sur la réhabilitation de l'école Le Petit Prince.

II) PRIX DU REPAS DE CANTINE SCOLAIRE, GARDERIE, ACCUEIL DE LOISIRS

Madame PLACET indique que les prix de ces prestations n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2007. La Commission Enfance Jeunesse et Vie scolaire, qui a travaillé sur le dossier, propose d'augmenter le tarif des repas cantine, de la garderie et de l'accueil de loisirs de 3 %, à compter du 30 août 2010.

Pour répondre à une question de Mr Benoît LEGUAY, Mme PLACET indique que chaque repas nous est facturé 2,42 € ; la proposition d'augmentation ne permet pas à la commune d'entrer dans ses frais, mais vient en partie compenser les coûts importants en investissement (nouveau restaurant scolaire du centre) et en fonctionnement (nouveaux agents embauchés). Le prix du goûter est inclus dans le prix de la journée d'accueil de loisirs.

Enfin, pour répondre à Mme GUENEE et Mr LEGUAY, Mme PLACET précise que la municipalité s'était effectivement engagée à ne pas augmenter les tarifs de ces prestations l'année dernière, c'est pourquoi il est proposé de ne revoir ces prix qu'à compter de la rentrée 2010 / 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de fixer les tarifs à compter du 30 août 2010, suivant le tableau ci-dessous :

1) TARIFS CANTINE - ACCUEIL DE LOISIRS

TRANCHE	CANTINE	CENTRE DE LOISIRS
	EUROS	EUROS
T0	2,67	
T1	2,85	8,56
T2	3,04	9,43
T3	3,21	10,28
T4	3,39	11,17
T5 T6 T7 T8	3,54	12,05

2) TARIFS GARDERIE

	TARIFS
	EUROS
MATIN	1,81
APRES - MIDI	2,87
MATIN ET APRES - MIDI	4,75

Contre : 2 (Mmes Sylvie CHAIGNEAU ; Claudine GUENEE)

Abstentions : 2 (Mme Sophie DUMEZ ; Mr Benoît LEGUAY).

III) REMISE GRACIEUSE DE PENALITE CONCERNANT DES TAXES D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 10 mai 2005, le Conseil Municipal avait décidé d'augmenter le taux appliqué pour le calcul de la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.), le passant de 3.5% à 4.5% à compter du 1^{er} juin 2005. En conséquence, toutes les autorisations de construire accordées à compter de cette date sont soumises au nouveau taux.

Or les services de la D.D.E.A., alors en charge de l'instruction de ces dossiers, ont omis d'appliquer le nouveau taux ; lorsqu'ils s'en sont aperçu, ils en ont prévenus les pétitionnaires afin que ces derniers règlent la différence.

Certaines familles ont payé, d'autres ont du demander un échelonnement dans le temps à la Trésorerie des Mureaux, chargée du recouvrement de ces sommes, avec pour certains l'application d'une majoration.

Mr Bertrand MORICEAU précise que ce qui est remis en cause est l'application de pénalités de retard à l'encontre de familles qui étaient de bonne foi, et non le paiement de la T.L.E. en elle-même.

Mr Benoît LEGUAY intervient pour indiquer que selon lui, d'autres dossiers auraient été instruits, même en 2009, avec le taux erroné de 3.5% ; nous pourrions donc avoir des demandes identiques de ce type dans les prochains mois.

Vu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCORDE à l'unanimité aux familles se trouvant en difficulté une remise gracieuse sur les majorations de retard du paiement de la T.L.E.

IV) FIXATION TARIFS DES EMPLACEMENTS FORAINS

Monsieur MOUE indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la fête communale, il convient de délibérer sur les tarifs qui seront appliqués aux forains pour l'emplacement des manèges.

La commission Vie associative, Sport et Culture, en charge du dossier, propose que soient appliqués les tarifs suivants pour la fête : 0,50 € par mètre carré d'emprise au sol (surface arrondie au mètre carré inférieur), ou 4 € le mètre linéaire, payables avant installation.

Ces tarifs sont légèrement inférieurs à ceux appliqués l'an dernier, mais il est rappelé que les artisans forains nous offrent chaque année des tickets de manège pour les enfants scolarisés lors la dernière journée de la fête.

Ces recettes seront encaissées à l'article 7336.

Mr MOUE précise que l'an dernier, deux artisans forains ont refusé de régler ces droits de place. Cette année, ils seront accueillis lors de leur arrivée par des membres de la Commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de fixer les tarifs des emplacements pour les forains lors de la fête communale comme ci-dessus.

V) FIXATION DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES AUX CAMPS D'ETE - A.L.S.H. ET E.J.M.

Madame Sylvie PLACET précise que nous proposons deux séjours (l'un maternel, le second primaire) durant les vacances d'été, au mois de juillet, pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs « les Mascottes » ainsi qu'un séjour à destination des adhérents de l'Espace Jeunes Méziérois.

La Commission Enfance Jeunesse et Vie scolaire propose de fixer, de façon forfaitaire, les participations financières des familles à hauteur de 50 % des charges prévisionnelles (transport, activités, nourriture et hébergement).

Pour répondre à Mme GUENEE, Mme PLACET indique que les revenus des parents ne sont pas pris en compte dans cette participation. En revanche les animateurs savent que l'on peut aider financièrement les familles qui en ont besoin, à travers le CCAS ou la Ligue 78. En outre nous acceptons les bons CAF pour le règlement des familles.

Enfin pour répondre à Mr LEGUAY sur une possible concurrence de ces camps avec les colonies proposées par le SIRE, Mme PLACET précise que les enfants qui partent avec l'A.L.S.H. sont inscrits tout le mois de juillet à la structure, et connaissent l'équipe d'éducateurs avec qui ils partent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à fixer les participations des familles suivant le détail proposé ci-dessus.

VI) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL - AIDES AUX LIGNES REGULIERES DE BUS

Monsieur Benoît LEGUAY rappelle qu'une subvention départementale peut être versée aux collectivités yvelinoises qui viennent combler financièrement tout ou partie du déficit d'une ou plusieurs lignes régulières de transports en commun routiers de voyageurs.

L'aide départementale est calculée sur la base de la participation réelle des collectivités. Pour l'aide permanente (cas où la ligne est toujours déficitaire au-delà des trois premières années), l'aide départementale est de 20% de la participation de la collectivité.

C'est la première fois qu'une délibération est demandée alors même que nous touchons cette subvention depuis un certain nombre d'années.

Considérant le déficit réel constaté pour la ligne n°011-10, dont le transporteur est Véolia, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de solliciter du Conseil Général des Yvelines une aide relative aux transports en commun (ligne régulière de bus) concernant la ligne n°011-10.

VII) DIVERS

- Jury d'Assises 2011

Comme chaque année, Monsieur le Maire tire au sort, à partir de la liste électorale, neuf noms ; ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés de la Cour d'Assises des Yvelines, puisqu'au final seules trois personnes seront retenues.

- Vie associative, sport et culture

Mr MOUE indique que dans le cadre de la fête communale, des affiches et flyers vont être distribués ; les conseillers municipaux vont ainsi se voir solliciter selon la répartition par secteur géographique.

- Salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que la seconde commission d'appel d'offres pour la reconstruction de la salle des fêtes a lieu demain, jeudi 6 mai 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.